



licenciement et contrat intermittent

Par **Sandrine Laffitte**, le **10/02/2009** à **13:27**

Madame, Monsieur,

Formatrice de langues dans une école privée, j'ai signé le 15 novembre 2008 un contrat intermittent et suis maintenant en CDI. Mon patron m'a demandé la semaine dernière de signer une deuxième charte de l'entreprise avec laquelle je ne suis pas d'accord, alors j'ai refusé. Il m'a dit qu'il était contraint de me licencier.

Aurai-je droit à des indemnités de licenciement même avec un contrat intermittent? Si oui, comment se calculent-elles?

Je vous remercie de bien vouloir considérer ma requête à votre convenance,

Cordialement,

Sandrine Laffitte